

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1205 6 décembre 1948

n° 1205 6

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 décembre 1948

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1948

Date du numéro

31 décembre 1948

### TEXTE INTÉGRAL

Une pension annuelle de onze mi'le six cent soixante-dix francs (11.670 francs) est accordée à l'ex-sergent-chef Ahmed Igal, pour compter du 1er octobre 1948. Ce sous-officier réunit 25 ans de service dans la milice et la police. La pension sera payée trimestriellement.